



## RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

### Randonnée des Grands-Crus et Climats de Bourgogne

### le dimanche 15 septembre 2024

#### TYPE DE RANDONNÉE :

Cette manifestation sportive est basée sur la pratique du loisir et n'est pas une compétition. L'allure est libre et familiale, sans classement ni mesure de performance. Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

#### CIRCUITS CYCLOTOURISTES PROPOSÉS :

5 circuits routiers balisés plus traces GPX : **34, 60, 84, 96 et 110 km** — 2 circuits VTT balisés plus traces GPX : **36 et 52 km** — 4 circuits gravel non-balisés avec traces GPX : **32, 56, 77 et 100 km**.

#### CIRCUITS PÉDESTRES PROPOSÉS :

2 circuits pédestres non balisés : **8 km et 15 km**. Parcours libres à partir de 8 h 00. Guidés et accompagnés, départ à 8 h 30.

#### ACCUEIL ET HORAIRES :

L'accueil au départ se fera à Marsannay-la-Côte (Dijon sud) complexe Maison de Marsannay, salle Henry-Berger, le dimanche matin 15/09/2024 de 7 h 30 à 10 h 00 pour le retrait des cartes des inscrits par internet. Engagements au départ de 7 h 30 à 10 h 00. Aucun départ après 10 h 00. Clôture de la manifestation à 17 h 00.

#### CONTROLES ET RAVITAILLEMENTS PRÉVUS :

Points de contrôles et de ravitaillements prévus dans les villages suivants : **Bouilland, Echevronne, Vosne-Romanée et Chambœuf**. Ces points seront affichés par banderole sur le parcours pour informer chaque participant avant le point de contrôle.

Répartition des contrôles : **Echevronne et Bouilland** route et gravel. **Chambœuf et Vosne-Romanée** VTT et gravel. 1 ou plusieurs ravitaillements en fonction des distances choisies. Le circuit route de 35 km route recevra une dotation au départ (pas de point ravitaillement sur ce circuit). Les parcours pédestres recevront une dotation au départ (pas de point ravitaillement sur ces circuits).

#### ACCUEIL A L'ARRIVÉE :

Au retour, accueil des participants au village RGCCB de Marsannay-la-Côte, terme de tous les parcours de cette journée.

#### INSCRIPTIONS :

Inscription obligatoire pour obtenir une carte de route nominative donnant le droit de participer à ces randonnées en bénéficiant des ravitaillements. Inscriptions par internet à partir du 30 juin 2024 et jusqu'au 14 septembre minuit sur le site [www.cyclos-rando-dijon.fr](http://www.cyclos-rando-dijon.fr) avec paiement en ligne. Engagements possibles le dimanche matin, de 7 h 30 à 10 h, horaire limite de départ à Marsannay-la-Côte (voir *Accueil et Horaires*). **Circuits cyclos (route, vtt, gravel)** : moins de 18 ans FFCT **gratuit** ; moins de 18 ans autres **6 €** ; licenciés adultes FFCT **8 €** ; adultes autres **10 €**. — **Circuits pédestres** : Tarif unique **5 €**. Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les jeunes cyclos de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant nommément désigné.

#### RÉSERVATION ASSIETTE GOURMANDE :

Une assiette gourmande, accompagnée d'un verre d'un cru réputé, est proposée uniquement sur réservation avec l'inscription par internet au prix de **7 €**, jusqu'au jeudi 12 septembre, minuit dernier délai. **IMPORTANT** : à compter du jeudi 12 septembre minuit, il ne sera plus possible de réserver l'assiette gourmande. Pour les inscrits au départ une assiette pourra être proposée en fonction de la disponibilité.

#### DEVOIRS DES PARTICIPANTS :

**Comportement** : Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage, ils se doivent :

- D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie, données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routière.
- Les participants ne devront pas s'éloigner du parcours officiel.

**Équipement des cycles** : Les cycles utilisés par les participants sont mus principalement par la force musculaire et équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.

Les vélos à assistance électrique utilisés doivent être homologués dans le respect de la charte d'utilisation des VAE.

#### SÉCURITÉ :

Responsable de la manifestation : **M. Norbert GÉRARDIN**, n° de téléphone **06.95.26.69.03**, **PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'ACCIDENT OU DE PROBLÈME GRAVE**.

**Port du casque** : Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme. Il est obligatoire pour la pratique du VTT et du Gravel ainsi que pour les mineurs en général.

**Le gilet haute-visibilité est obligatoire** lorsque les circonstances l'exigent. Mauvaise visibilité, pluie, neige, brouillard et la nuit hors agglomération.

Les cyclotouristes devront adapter leur comportement aux conditions de circulation avec respect impératif du Code de la route. **ET SURTOUT, NE PAS TÉLÉPHONER EN ROULANT**.

Les participants doivent connaître les consignes écrites et verbales des organisateurs et notamment connaître les procédures d'appel des secours en cas d'accident corporel. Les participants non-licenciés FFCT ou avec licence *FFCT balade* devront attester être en capacité à réaliser le parcours choisi par eux parmi ceux proposés à la randonnée en acceptant la carte de route sur laquelle cette mention est écrite.

#### SECOURS :

Gendarmerie, police : **17** - Pompiers : **18** - SAMU : **15** (aide médicale d'urgence) - N° d'appel d'urgence européen : **112**

**TOUT PARTICIPANT DEVRA SE CONFORMER STRICTEMENT AUX RÈGLES DU CODE DE LA ROUTE ET AUX NORMES SANITAIRES EN VIGUEUR A LA DATE DE LA MANIFESTATION**

Le président : Norbert GÉRARDIN

Le secrétaire : Thierry COURTOIS